

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°04

#### CULTURE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION QUADRIpartite LIANT LA VILLE À L'ASSOCIATION ARSENAL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE LIANT LA VILLE À LA COMPAGNIE BEAU GESTE

Mme Aurélie LEFEBVRE expose au Conseil municipal,

Dans un contexte financier et budgétaire tendu, la Ville de Val-de-Reuil poursuit et maintient ses engagements envers la Culture et les acteurs culturels.

Permettre à tous les Rolivalois d'avoir accès à l'art, à la culture, aux artistes, dans l'espace public comme dans les structures culturelles, dont elle leur a confié la gestion est le fondement sur lequel elle conçoit sa politique culturelle. Rendre l'art, la beauté, accessibles à tous, créer du lien, permettre à chacun de renforcer son esprit critique, c'est la mission qu'elle leur a confiée ; cela représente pour la Ville de Val-de-Reuil une véritable identité, exemplaire sur le territoire.

Cette identité forte se cultive ; par l'octroi de financements, par la mise à disposition de locaux et de matériel, la Ville procure aux acteurs culturels

Abuse de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-04-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

les moyens de participer à la vie locale et de diffuser les actions qu'ils mènent sur son territoire.

Le **Théâtre de l'Arsenal** confié par la Ville à l'association éponyme **Arsenal**, depuis son inauguration en 2016, jouit aujourd'hui d'une excellente réputation. En 2023, 77 représentations y ont été données, pour 16 061 spectateurs. Parmi eux, on recense 4 521 élèves qui ont bénéficié de 21 séances scolaires. À ce jour, le théâtre compte 389 abonnements pour la saison 2023/2024. Ainsi, après avoir applaudi « Ulysse » de la compagnie Jean-Claude Gallotta en novembre ou « Cendrillon » de la compagnie Philippe Lafeuille en décembre, il sera possible de s'enthousiasmer pour la Danse avec le « Chapter 3 : the brutal journey of the heart de Sharon Eyal », dont la création des costumes a été confiée à Maria Grazia Chiuri, le 20 février à 20h, ou pour le Cirque, le 2 avril à 20h, avec le spectacle « À tout rompre », dans le cadre du festival Spring ou encore le 11 avril à 20h, avec la compagnie Cinq de Cœur qui revient avec le spectacle « Un air de fête ».

La pertinence et la qualité de l'action de l'Arsenal sont unanimement reconnues. La Convention triennale qui liait la Ville, rejointe par l'État, la Région Normandie, le Département de l'Eure et l'Association en 2019 est arrivée à son terme fin 2022. Par délibération en date du 4 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant permettant la prorogation de celle-ci pour l'année. Celui-ci est, donc, arrivé à son terme au 31 décembre passé.

La nouvelle convention quadripartite est, toujours en discussion, sa signature devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines. Elle prévoit le maintien des dispositions liant la Ville à l'Association par la mise à disposition du bâtiment, la prise en charge des fluides et par l'octroi d'une subvention annuelle de 580 000 €.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser l'action de l'Association et dans l'attente de la signature officielle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un nouvel Avenant pour l'exercice 2024 et d'octroyer le montant de 580 000 € de subvention (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2024).

Le **Cinéma les Arcades** confié par la Ville à l'Association **Pour Faire Briller les Étoiles** au travers d'une Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens a été autorisée par le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 juin 2023.

Le cinéma les Arcades enregistre une hausse sensible de sa fréquentation en séances tout public (hors scolaires, centre de loisirs, CFAIE et Cin'Été) passant de 10 659 (nombre total de l'année 2022) à 12 323 (nombre arrêté au 5 décembre 2023), soit une hausse de plus de 15 % (1 664 spectateurs), alors même que les événements du début de l'été ont contraints à la fermeture du cinéma pendant deux semaines. A ces chiffres, s'ajoutent les 1 224 écoliers rolivalois venus avec leur classe, les 1 063 rolivalois avec leurs animateurs et les 3 742 entrées comptabilisées au Festival Cin'Été. Au total, le 7<sup>ème</sup> Art a enregistré 16 065 entrées au cours de l'année 2023.

La convention prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 90 000 € (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2024). Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'en octroyer cette somme.

La **Compagnie Beau Geste**, est installée sur l'Île du Roi depuis les années 90. Elle est dirigée depuis lors par Dominique Boivin, Officier des Arts et des Lettres, et permet le rayonnement de la Ville au niveau national et international. Depuis 2004, par conventions successives, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe des actions en cohérence avec l'ambition de la Municipalité en matière culturelle. Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du renouvellement de cette convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2024. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € (réparti en deux versements en mars et juillet 2024). Il est, par conséquent, proposé au Conseil d'autoriser la signature de cette nouvelle convention et d'octroyer cette subvention.

Le soutien de la Ville à l'association **Factorie – Maison de Poésie Normandie**, a été rejoint par celui de l'État, de la Région Normandie, du Département de l'Eure au travers de la signature d'une convention pluriannuelle quadripartite, autorisée par le Conseil Municipal du 28 mars 2022. Cette convention court jusqu'à la fin de l'année 2024 et prévoit le versement d'une subvention annuelle de 20 000 €. Cette convention souligne la qualité des actions menées par l'association sur le territoire de la Ville devenue en 7 ans la 4<sup>ème</sup> Maison de Poésie de France après Paris, Lyon et Marseille ! Elle a accueilli 35 poètes en résidence au cours de l'année et 2 000 spectateurs lors du Festival Poésia qui s'est tenu du 15 mai au 4 juin 2023. Le PoètoBus, inauguré en septembre 23 et hébergé par la Médiathèque Le Corbusier, véritable petite antenne itinérante peut désormais parcourir le territoire et porter la Poésie à la rencontre des publics.

Elle porte, également, le prix CoPo, qui aujourd'hui jouit d'une renommée nationale et fêtera prochainement ses 10 ans dans le cadre de la prochaine édition du festival « Poésia » en mai et les « Dimanches au bord de l'eau » au long de l'été.

La convention triennale signée prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de 20 000 € en trois versements (mars, juillet et octobre). Afin de poursuivre le festival « Poésia » ainsi que les « Dimanches au bord de l'Eau », l'association sollicite deux subventions exceptionnelles de 2 000€ chacune. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 20 000€ en trois versements, une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour le festival « Poésia » et une subvention exceptionnelle pour « les dimanches au bord de l'eau ».

La Ville considère également l'accès à la Lecture et à la Lecture-Plaisir comme un enjeu majeur. Elle soutient au travers d'une convention triennale 2022-2024, dont la signature a été autorisée par le Conseil Municipal du 23 mars 2022, l'association **AVEC (Association de la circonscription de Val-de-Reuil pour l'Éducation et la Culture)**. Parmi les actions menées, l'association coorganise avec la Médiathèque Le

Corbusier le « Prix des Incorruptibles » qui permet à l'ensemble des petits Rolivalois de recevoir les livres, rencontrer leurs auteurs au sein de leurs classes et d'en élire celui qui leur semble le meilleur.

La convention prévoit le versement d'une subvention de 12 000 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette subvention.

L'association **Lire et Faire Lire** et ses lecteurs, bien souvent des personnes à la retraite pour qui la lutte contre l'illettrisme reste une priorité, sont bien connus sur le territoire et des Rolivalois de tous âges, ils participent activement à de nombreuses manifestations organisées par la Ville, ils interviennent dans les sept écoles et groupes scolaires et entretiennent de fortes relations avec la Médiathèque et la Factorie. Elle sollicite un soutien de la Ville par l'octroi d'une subvention. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette subvention de 400€.

Dénomination de l'association	Proposition de Subvention Annuelle 2024	1 <sup>er</sup> trimestre 2024 – Avance sur subvention
ARSENAL	580 000 €	193 000 €
POUR FAIRE BRILLER LES ÉTOILES	90 000 €	30 000 €
Cie BEAU GESTE	20 000 €	10 000 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE	20 000 €	6 600 €
FACTORIE – Subvention exceptionnelle Festival Poésia	2 000 €	2 000 €
FACTORIE – Subvention exceptionnelle Dimanches au bord de l'eau	2 000 €	2 000 €
AVEC	12 000 €	12 000 €
LIRE & FAIRE LIRE	400 €	400 €
<b>Total</b>	<b>726 400 €</b>	<b>256 000 €</b>

*M. Jacques LECERF, membre du bureau de l'association « Beau Geste » se déporte.*

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le versement des subventions conformément au tableau récapitulatif qui figure ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer :
  - L'Avenant à la Convention entre la Ville et l'Association Arsenal,
  - La Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens entre la Ville et la Compagnie Beau Geste, dont les textes sont joints à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



*Marc-Antoine Jamet*